



## Déclaration SUD Santé Comité de suivi de la nouvelle organisation du temps de travail 29 septembre 2016

Vous convoquez SUD Santé à un comité de suivi suite à la mise en place de la nouvelle organisation du temps de travail voulue par M. Martin Hirsch, alors qu'aussi bien sur les hôpitaux de Mondor ou de Joffre-Dupuytren vous avez pris la décision de ne tenir aucun compte des préconisations faites par des cabinets d'expertise. Dans ces conditions, nous ne discuterons pas de la maltraitance que vous faites subir aux agents.

Lors de la Commission Médicale d'Etablissement Locale du 4 février 2016, la direction confirme une baisse des charges en personnel grâce à la mise en place de la nouvelle organisation du temps de travail. En créant ce comité de suivi, vous demandez aux organisations syndicales d'organiser cette baisse. SUD Santé s'y refuse !

Pour toutes ces raisons, SUD Santé refuse d'assister à ce comité de suivi ne servant qu'à ratifier ce protocole auquel nous n'adhérons pas et à entériner les mauvaises conditions de travail du personnel.

En revanche, si une organisation du temps de travail basée sur un cycle de 7 jours avec 4 jours de travail effectifs en 32 heures est envisagée avec une embauche de personnel à la hauteur des besoins, SUD Santé reverra sa position.

SUD Santé Emile Roux  
SUD Santé Albert Chenevier  
SUD Santé Henri Mondor  
SUD Santé Joffre Dupuytren  
SUD Santé Georges Clemenceau